Il allongea ses doigts décharnés.

—Petiot, prononça-t-il entre ses dents claquant comme des os de squelettes dans une ronde macabre; petiot, c'est bien, ce que tu fais là! Tu te prodigues pour le patron; mais tu t'étais sacrifié pour moi, d'abord. Merci. Nous rentrerons au port, ou nous périrons ensemble!

Les voilà ballottés au hasard, attendant le lever du soleil afin de s'orienter. A l'aube, le brouillard se dissipe. Dans une tension surhumaine, Pierre Aubanel rassemble ce qu'il conserve de vigueur. Lentement, par saccades, il se traîne jusqu'au gouvernail.

Roger, lui, est partout à la fois, courant de tribord à babord, grimpant dans les haubans, glissant le long des hunes, faisant seul le service de l'équipage entier.

Une goélette passe en vue, puis un brick. Les signaux qu'on leur adresse restent inaperçus.

Mais la mâture est bonne, les vergues sont intactes, les voiles résistantes, les amures bien sous le vent; le matelot tient ferme la barre, les vivres abondent. On vogue, les jours s'écoulent.

Patience, on arrivera!

Et on arrive, et on est arrivé. Les curieux massés sur le môle du Havre regardent, ébahis, s'avancer ce navire conduit par un bambin.

De loin, les bras se tendaient vers lui. Au débarquer, on lui fit une ovation.

Un rapport officiel attesta l'héroïsme du mousse. Le tribunal maritime, en le faisant comparaître en son prétoire pour y déposer, le combla de félicitations. Et sur l'initiative du ministre, l'Etat lui décernait une médaille d'honneur.

Ce n'étaient là, cependant, que les accessoires d'une plus substantielle récompense.

Si le *Roi-du-Pôle* avait esquivé une perte certaine, si la cargaison était sauve, on le devait au jeune héros; M. Legrand, l'armateur, le manda, le fit asseoir dans son cabinet.

—Tu t'appelles?

—Roger.

—Je sais. Mais après?

—Roger seulement.

—Ah!... Tu as des parents?

—J'ai ma mère.

—Et ton père?

L'enfant baissa les yeux et l'armateur comprit.

—N'importe, reprit-il, comment se nomme-t-elle, ta mère?

—Gervaise.

—Elle habite le Havre?

—Oui.

—Tu y es né, peut-être?

—Non. Je suis né à Paris. Maman était trop pauvre pour y vivre. Ici, les fabricants de filets lui procurent du travail.

—Eh, bien! Roger, mon garçon, tu vaux mieux que ce que tu es. J'ai une proposition à faire à Mme Gervaise. Si elle veut l'écouter, je lui en serai reconnaissant.

M. Legrand eut la surprise de trouver en la mère du valeureux novice une femme qui, par le langage et les manières, semblait très supérieure à sa condition.

Quant à la proposition énoncée, elle était simple: le capitaliste se chargeait de l'avenir de ce fils si intelligemment intrépide.

En conséquence, Roger, après avoir passé par le collège, avait reçu à Brest, sur le *Borda* l'instruction destinée à faire des officiers distingués, et navigué ensuite avec le *Jean-Bart*,—l'école spéciale où prend fin la période de préparation.

Puis, ayant obtenu les galons d'aspirant de première classe, il avait volontairement renoncé à une carrière brillante. Sacrifice d'affection pour la mère dont il était l'unique appui: à la dernière minute, elle s'était ravisée devant la perspective des longues séparations.

Roger avait donc accepté le commandement de l'*Albatros*,—avec Pierre Aubanel pour second,—Pierre Aubanel qui, guéri, remplumé, florissant, avait monté en grade, ayant eu, lui aussi, sa part de gloire.

Et en ce moment même, tandis que de la Seine le vapeur, pavoisé gaiement, exhalait vers le ciel ses derniers jets de fumée gris ardoise, et que les gens de l'équipage, en fredonnant, agrafaient à la berge les chaînes d'amarre, Aubanel et son capitaine, coude à coude à l'arrière de l'*Albatros*, échangeaient à mi-voix un colloque animé.

Issu d'un de ces événements où deux natures d'élite apprennent à se connaître, cimenté par le péril vaincu en commun, par le triomphe dans lequel l'opinion les avait associés, le lien noué entre eux était de ceux qui défient toute rupture.

Si, dans l'exercice de leur fonction respective, l'un témoignait à l'autre, avec le cérémonial du *vous* remplaçant le tutoiement, l'absolue déférence qu'exige la discipline, hors du service il n'y avait plus en présence que deux amis,—deux frères au cœur chaud dont le cadet était l'idole de l'aîné.

Ce culte que l'ex-pilote du *Roi-du-Pôle* avait voué au ci-devant petit mousse devenu son supérieur hiérarchique, Roger le payait de retour par des condescendances de disciple disposé envers son mentor à une immuable docilité.

Le commandant de l'*Albatros* en donnait l'ancien matelot une preuve, précisément, au cours de la causerie engagée à l'écart, et qui,—quelque sérieuse qu'elle pût paraître aux assistants groupés sur les rives, et en amont sur le pont des Arts, et en aval sur le pont du Carrousel,—traitait pourtant d'un sujet facile entre tous.

On peut étaler aux regards le faciès bronzé d'un vétéran de la marine au long cours, se carrer dans la replète corpulence d'un loup de mer ayant trimbalé à travers tous les océans ses quarante neuf ans sonnés, et néanmoins s'acoquiner au fond de soi-même à une faiblesse.

Pierre Aubanel était un passionné de la pêche à la ligne.

Une religion!

La pêche à la ligne n'a que des fanatiques.

Quand on l'aime, on ne l'aime pas à demi.

Adepte zélé de la canne, en roseau et de l'hameçon, Pierre se plaisait à leur recruter des prosélytes.

On était, nous l'avons dit, au 15 juin. La pêche ouvrait le 16. Il s'était fait d'avance une fête de cette date; et il usait de son ascendant pour obtenir de Roger qu'il la célébrât avec lui.

Roger avait tenté de se récuser, plaidé l'indifférence pour un genre de distraction qui le laissait froid, entassé les prétextes, accumulé les objections.

Mais sa résistance, subissant le sort habituel, devra finir par céder.

Les dernières instructions données à bord, les formalités de douane expédiées, les deux hommes mirent pied à terre,

Bras dessus, bras dessous, ils longèrent le quai.

Au Pont-Neuf, on bifurqua.

Le second de l'*Albatros*, par un demi-tour à gauche, s'acheminait du côté des Halles, emportant la promesse du capitaine; deux heures avant l'aurore, ils se retrouveraient, munis du matériel nécessaire, dans les eaux du pont de l'Estacade, qui offraient le double avantage d'être très poissonneuses et d'avoisiner le domicile de Roger.

En peu de minutes, l'ancien mousse eut dépassé le palais de Justice, le tribunal de commerce, l'Hôtel-Dieu; doublé le chevet de Notre-Dame, laissé derrière lui l'île de la Cité, atteint l'extrême pointe de l'île Saint-Louis.

A l'angle du quai de Béthune et du boulevard Henri IV, il franchit le portail d'une maison aux pignons branlants.

Un mot jeté sur son trajet l'arrêta.

—Bonjour, monsieur Roger!

—Bonjour, madame Beaujoint.

—Vous avez fait bon voyage, monsieur Roger?

—Parfait, madame Beaujoint, aussi vrai que vous êtes la perle des concierges.

La gardienne de l'immeuble se rengorgea avec la fatuité d'une commère désaccoutumée des compliments.

—Enchantée de vous revoir, reprit-elle. Mais pardon; je me reproche de vous retenir, car il y a quelqu'un, là-haut, qui sera encore plus ravi que moi.

Le locataire poussait de l'avant.

Sous l'empire, sans doute, d'une réflexion subite, il rétrograda.

—Madame Beaujoint?

—Monsieur Roger?

—J'ai un rendez-vous de pêche, cette nuit. Il ne faudra pas que mes sorties et mes rentrées coupent votre sommeil. Sera-t-il possible que la porte de l'allée reste entr'ouverte? Vous n'aurez point de la sorte à tirer le cordon.

—Très facile, pardine! Je mettrai le tampon avant de me coucher. Que vous alliez, que vous veniez, vous aurez soin seulement de veiller à ce que les vantaux se touchent. Dame! vous savez, on se défie des rôdeurs.

—Des rôdeurs dans notre quartier où, des heures durant, il ne s'aventure ni piéton ni fiacre!

—Quartier paisible tant que vous voudrez! N'empêche que le mieux est de se tenir sur le qui-vive! Il y a des mauvais garnements partout, c'est trop certain. Si je négligeais ma responsabilité, moi, je serais en faute.

—N'ayez point de crainte, madame Beaujoint. On observera la consigne. Et par ainsi je circulerai à ma guise sans avoir le remords de vous empêcher de dormir.

Je m'en rapporte à vous, monsieur Roger.

Le capitaine de l'*Albatros* s'élança vers l'escalier,—un mauvais escalier en spirale, lézardé, raboteux,—enjamba les marches quatre à quatre et fit halte au dernier étage.

Au tournant de la rampe, Mme Gervaise, accourue sur le palier, ouvrait les bras.

—Maman chérie

—Mon cher Roger!

Un long moment, le fils et la mère se tinrent embrassés. Une pluie de baisers tombait sur les joues de l'un et de l'autre. N'avaient-ils pas à s'acquitter d'un arriéré de vingt jours?

Il en allait ainsi à chacun de leurs rapprochements, après les courtes absences qui leur paraissaient éternelles.

Le tribut payé aux premières effusions, Mme Gervaise dut vaquer aux apprêts du dîner. Mais elle s'interrompait souvent pour contempler encore le fils momentanément rentré au giron; et l'orgueil débordait, sur son visage aux lignes sévères avivé par la double flamme des yeux bruns rayonnants de joie. Et c'étaient d'inépuisables questions, un interrogatoire complet sur le voyage, une enquête en règle de juge d'instruction tendre et inquiet.

Lui, répondait en souriant doucement. Le parcours s'était effectué sans notables péripéties. Les éléments n'avaient eu que bonnes grâces pour l'*Albatros*: la Tamise, un ruban argenté; le Détroit, une coulée d'huile; la Seine, une corbeille de fleurs.

De ci, de là, il suspendait une phrase pour se pencher vers sa mère, pour lisser d'une main éprise ses bandeaux ou redresser avec des câlineries d'enfant le bout de dentelle épinglé au corsage de sa robe de toile.

—Et combien de temps le bateau séjournera-t-il à Paris, Roger?

—Une semaine, chère maman, une semaine entière à rester près de toi!

De l'enfance, aussi, il avait conservé ce nom délicieux de "maman" qui, dans sa bouche mâle empruntait au contraste un charme de plus.

—Une semaine!.... Pas davantage!

—Mais, maman chérie, nous la mettrons à profit, je l'espère!

—Oh! c'est que cela a des ailes, une semaine!...... Et Aubanel, comment va-t-il?

—Bien; trop bien, même, l'incorrigible pêcheur! Nous faisons l'ouverture ensemble cette nuit. J'ai bataillé, je me suis défendu. Ah ouiche! J'ai perdu ma peine. Tu sais que sur le chapitre de son péché favori il ne transige pas aisément.

—Pourtant, tu as besoin de repos.

—Aussi vais-je m'en donner tout mon soûl, de façon à être, entre deux et trois heures du matin, au poste convenu.

Le dîner achevé, Roger s'allongea sur son lit.

Il ne tarda guère à fermer les yeux.

Lorsqu'il les rouvrit, aux alentours tout sommeillait.

Il fit craquer une allumette, consulta la pendule.

Elle marquait une heure un quart.

—Un peu tôt pour se mettre en route, songea-t-il, mais que dirait Pierre si je venais par hasard à me rendormir sérieusement!...... Bah! on est mieux dehors que chez soi en cette saison. Quelques cigarettes m'aideront à tuer le temps.

Il descendit à pas de loup.

Une nuit sans étoiles étouffait entre terre et ciel de gros nuages tourmentés. Le vent avait tourné, soufflant du sud, charriant ces masses compactes. Des éclairs zébraient l'horizon. Une chaleur suffocante se dégageait du sol.

Dans l'encaissement des berges, la rivière berçait sur ses eaux d'un noir d'encre les mouchetures rouges des réverbères qui la pointillaient de leurs feux.

Roger, avide de goûter un peu de la fraîcheur paresseuse qui montait d'en bas, s'assit sur le parapet du quai.

Il venait de rouler nonchalamment une pincée de tabac dans une feuille de papier Job; il la humait par bouffées lentes.

Mais cette première cigarette n'était pas encore consumée à moitié qu'il dressa l'oreille tout à coup.

Dans le site désert, à environ cent mètres de distance, les roues d'un véhicule broyaient le pavé sonore, tandis que, dominant leur grincement, une voix d'homme criait:

—Arrêtez! Arrêtez!

II

LE FANTOME DE L'ESTACADE.

Roger se releva.

—Tiens! murmura-t-il, tourné vers l'espace compris entre le pont Sully, sur le grand bras de la Seine et le pont de l'Estacade, sur le petit bras ou "bras du Mail", tiens! que se passe-t-il de ce côté?

Presque aussitôt la clameur s'éteignit au milieu d'un fracas de ferraille; et une forme humaine drapée de blanc, sorte de spectre échevelé, couronnant le perron de l'Estacade, apparaissait sur la plate-forme, audacieusement penchée vers le garde-fou.

—Une femme! prononça le capitaine de l'*Albatros*.

Et soudain la parole s'étrangla dans sa gorge: l'apparition, basculant par dessus la barrière, s'engouffrait dans le vide comme sous le déclenchement d'une irrésistible poussée.

—Oh! oh! chuchota Roger, il est heureux que je sois là!

Talonné par son inspiration généreuse, il dégringolait l'escalier adossé au talus du quai d'Anjou.

Mais il lui fallut enrayer cet élan.

Entre la lisière du pont de bois et la surface du fleuve, un hérissement de pilotis enserre le courant.

C'est l'armature de l'Estacade.

Or, un piton aigu en saillie sur l'un des piliers, le plus rapproché de l'arche qu'encastre le brise-lames, avait, au tiers à peu près de la vertigineuse tombée, mordu de bas en haut la robe blanche au passage.

Appréhendé dans sa chute, le spectre ne s'était pas englouti.

Prisonnier d'une poutre, il surplombait la rivière, palpitant et debout comme un crucifié, les pieds dans le vide à quelques mètres de l'eau, la face vers le courant, les épaules contre la colonne de chêne.

Aux éclairs de tantôt, commençait à se mêler le tonnerre grondant au loin.

Et, c'était un tableau fantastique, en vérité, que celui de cette silhouette se profilant dans la nuit sur la masse sombre de la fortification lacustre, aux fulgurations intermittentes de la foudre, dans l'agonie d'un cauchemar vécu, avec des frémissements d'être retenu à la vie comme par un fil.

D'un coup d'œil, Roger mesurait le danger; il était double, à présent.—Le fleuve d'une part, de l'autre les charpentes.

Si, venant à se détacher, la forme blanche inclinait vers la gauche, c'était la disparition dans les flots; si elle inclinait vers la droite, c'était l'écrasement contre les éperons du pilotis.

Roger délia hâtivement la cordelle d'un batelet.

En six coups d'aviron, il atteignit la digue.

—Voici de l'aide; tenez, bon!

Cet encouragement, il l'envoyait d'une voix étouffée, assez nette pour parvenir au but, assez amortie pour ne point franchir un étroit rayon. La créature en péril était poursuivie, peut-être, il y eût eu témérité à attirer les agresseurs.

Elle, ou frappée de la même pensée ou paralysée par l'effroi, ne laissait pas un son sortir d'entre ses lèvres.

Mais le fragile tissu qui la retenait à un simple clou cédait, tiré par le poids du corps; et d'instant en instant, un déchirement d'étoffe mêlait sa discordance au clapotis sourd de la Seine qui semblait guetter une proie.

Au-dessus de lui, maintenant, Roger entendait le halètement d'une respiration; il distinguait les manches d'un vêtement soulevées et abaissées en des gestes de fantôme.

—Tenez bon! hardi! tenez bon! Et ne bougez pas ainsi, pour l'amour de Dieu!

Du canot, il sauta par l'enchevêtrement des poutres obliques formant chevalets.

D'abord à califourchon sur l'une d'elles puis dressé sur ses jambes, il enlaça le madrier contigu, l'étreignit des biceps, des jarrets, et commença l'ascension vers la captive.

Elle, la tête courbée, la toison éparse, se démenait silencieusement.

Par des secousses répétées, elle affaiblissait son équilibre.

Et il y avait, dans ses saccades, comme la réalisation d'une volonté.

Oui, on eût dit que la victime se raidissait contre la délivrance, qu'elle souhaitait, qu'elle convoitait l'abîme!

Mais Roger était trop absorbé pour s'aventurer en des présomptions; il voyait un être humain affreusement menacé; il se donnait tout entier à l'œuvre de salut.

Ses doigts saignaient, au contact de l'équarrissement. Les aspérités vermoulues lui mettaient sous la peau des échardes perfides. Insensible aux meurtrissures, il concentrait tous ses moyens, se rappelant le temps où, moussaillon, il hantait sans trêve la cime des mâts.

L'estacade du bras du Mail est une des curiosités de la navigation à travers Paris, bien qu'elle n'en soit pas une des merveilles.

Vestige des vieux procédés de protection de la batellerie marchande contre le charriage des glaces, elle n'a été conservée, semblerait-il, que pour former repoussoir aux monuments circonvoisins.

Incontestablement, sa solidité eût pu être compromise par la nudité du sauveteur; à mesure qu'elle progressait, se multipliaient les oscillations de l'antique échafaudage ébranlé sur ses bases.

Il arrivait au sommet, néanmoins, et déjà il étendait une main prête à saisir.

Un long craquement d'étoffe l'avertit de l'inanité de ses efforts.

La robe achevait de se fendre.

Roger ferma les yeux avec horreur.

Privé de point d'appui, le fantôme roulait en tournoyant sur lui-même.

Dans le sens du fouillis de brisants!

Non.

Dans le sens du gouffre.

Le capitaine de l'*Albatros* rouvrit les yeux et poussa un soupir.

La chute sur la digue, cela eût, à moins d'un miracle, été la mort. La chute dans la Seine, cela devait, à moins d'un guignon, être la vie.

Roger se laissa glisser le long du poteau, prestement.

Ce faisant, en bas, du contrefort du tremplin, il piqua dans le fleuve.

Nageur émérite, il savait qu'un corps d'abord entraîné vers les profondeurs regagne vite la surface.

Sa prunelle vigilante observait donc le fil de l'eau.

A quelques brassées en avant, une boursouflure claire tachait la coulée noire.

Elle allongea les doigts...

Mais ils n'empoignèrent qu'un pan de percale:—reliquat du costume dont le surplus, resté accroché, clapotait, là-haut, à la pointe du pieu.

Roger fit un plongeon, palpa les dessous du courant.

Il se disait que puisque des débris de vêtement surnageaient, celle à qui ils avaient appartenu, apparemment, était proche.

Calcul vain.

Trente secondes au moins s'étaient écoulées, cependant, depuis que l'estacade avait lâché sa prisonnière.

Une inquiétude le prenait.

Le petit bras de la Seine qui contourne l'île Saint-Louis échappe, par son exiguïté, aux servitudes du halage. En revanche, il sert de remisage, voire de bassin de radoub, aux gabarres, aux toueurs, aux chalands; il sert de stationnement à des bateaux-lavoirs, à des dragues.

Si la victime ne reparaissait point, était-ce qu'une de ces carènes l'avait arrêtée, la retenait?

Alors, comment la découvrir!

Fallait-il explorer tout le fond, inventorier les substructions quille à quille, faire le tour de chaque embarcation amarrée à ras de quai?

Mais le temps seulement de remplir le quart de ce programme, et c'en serait assez pour l'asphyxie complète.—Roger n'aurait-il donc épuisé les ressources de la gymnastique et de la natation que pour aboutir au repêchage d'un cadavre?

Sous l'accablante température de la nuit, une lassitude l'envahissait. Autour de lui, de grosses rondelles de pluie commençaient à marteler l'eau. Les crépitations de la bourrasque se rapprochaient sensiblement. L'amoncellement des nuages gonflés d'électricité semblait superposer d'autres ténèbres sur les ténèbres ambiantes.

Roger désespérait du succès. L'engourdissement, peu à peu, émoussait son cerveau et débandait ses muscles. La fatalité avait le dessus.

Soudain, la phosphorescence d'un éclair illumina, au large, une coque filant à la dérive.

C'était le batelet de tantôt, le batelet détaché du quai d'Anjou.

Il paraissait traîner à la remorque une prise happée au hasard.

Roger sentit renaître toute la vigueur de sa décision, toute l'élasticité de sa robustesse.

Une énergique détente poussa en avant.

De nouveau, il plongea.

En revenant à l'air libre, cette fois, il jeta aux échos une exclamation triomphante: il ramenait la noyée.

D'une main, il la souleva jusqu'au canot.

A la force des poignets il se hissa pardessus bord.

Le dramatique épisode avait enfin une conclusion!

Ses phases s'étaient succédé en trois ou quatre minutes; il semblait à Roger qu'elles avaient duré cent ans.

Mais était-ce une vivante ou une morte que la rivière lui avait restituée! Alors seulement, il put s'en rendre compte, en plaquant son oreille contre la poitrine de la victime à demi vêtue.

—Bon, murmura-t-il, le cœur bat....

La promptitude et l'intelligence des secours feront le reste.

L'intelligence, la promptitude, où le fils de Gervaise était-il en droit de les espérer plus certaines, plus efficaces que chez lui, auprès de sa mère!

Il rama vers l'endroit d'où l'avait amené le canot, secoua ses habits ruisselants, enleva dans ses bras le pauvre corps roidi.

C'était un corps fluet, un corps jeune, flexible, Roger le sentait à la gracilité des formes, à la finesse des contours, à la légèreté du fardeau.

Oh! le fardeau pesait peu, pour le capitaine de l'*Albatros*.

Aussi, après avoir avec précaution ouvert, puis poussé derrière lui la porte extérieure demeurée entrebâillée grâce à la complaisance de Mme Beaujoint, monta-t-il les quatre étages de la maison du boulevard Henri IV avec la même agilité que s'il eût, tout simplement porté.... une fleur à sa boutonnière.

Une fleur!

N'en était-ce pas une cueillie au fond d'un précipice, que la créature aux traits adorablement délicats entrevue à la lueur encore incertaine du flambeau allumé par Roger, dès qu'il eut franchi le seuil de l'appartement et déposé dans la pièce d'entrée la jeune fille évanouie!

Cette pièce, séparant le logis en deux parties égales, constituait, en même temps que la salle à manger un atelier.

Sous le modeste toit de l'immeuble caduc mais propret, entre ces murs où le moindre détail révélait l'ordre scrupuleux d'une ménagère jalouse de son renom, Roger et Mme Gervaise, on l'a vu, s'étaient accoutumés à être l'un pour l'autre tout l'univers.

Autrefois, dès que le fils avait pu raisonner, la mère l'avait éclairé avec sa sereine bonté, avec sa fermeté virile.

—Mon enfant, lui avait-elle dit, tu es venu au monde en dehors de la loi. L'homme qui en m'épousant devait légitimer ta naissance a violé un serment solennel. Les miens m'ont reniée après son abandon. Je n'ai plus de parents et tu n'as pas de père. Pour nous deux, la famille se résume à nous deux.

—N'est-ce donc pas assez! avait répondu Roger en se jetant au cou de sa mère.

—Les hasards de la vie qui nous ont conduits au Havre m'ont, jusqu'ici, permis de t'élever. L'âge de l'apprentissage est venu, pour toi. Je n'étais pas née ouvrière, et cependant il faut que tu sois ouvrier.... Quel état préfères-tu?

—Je veux être marin.

—Marin!

Le coup était imprévu pour Gervaise. Elle avait pensé conserver auprès d'elle, à jamais, ce fils, ce consolateur. Mais sa vocation perçait irrésistible; elle s'était éveillée dans la fréquentation du port, aux attractions séduisantes de la forêt de mâts des vaisseaux ancrés dans les bassins, aux aspects sans cesse changeants de l'Océan infini.

Gervaise, en soupirant, avait prêté son fils à la mer. L'exploit du *Roi-du-Pôle*, le lui avait rendu, on le sait.

On sait aussi que les conditions de ce retour leur avaient créé des obligations à tous deux.

Si au Havre Mme Gervaise travaillait, à Brest, où elle avait élu domicile après y avoir accompagné l'enfant protégé par la munificence de M. Legrand, elle n'avait pas interrompu son labeur.

Elle le continuait à Paris.

Car la situation occupée par Roger, tout en leur procurant l'aisance, n'était pas assez fastueusement rémunérée pour fournir de quoi les délier de la dette contractée envers le bienfaiteur de jadis.

Cette dette d'argent, ils étaient résolus à l'éteindre. Seule, la dette de cœur ne gênait point leur fierté.

Voilà pour quel motif la salle à manger était aussi une salle de travail.

Elle partageait en deux le logement: la mère d'un côté et de l'autre le fils.

Roger frappa discrètement chez Mme Gervaise, s'avança dans la chambre sur la pointe des pieds.

—Maman, vite, je t'en prie!

La dormeuse éveillée se dressa sur son séant.

—Pourquoi cet appel? Qu'y a-t-il?

—Il y a, maman chérie, une pauvrette qui a grandement besoin d'assistance, une enfant que je viens de disputer à la Seine et d'être assez heureux pour lui arracher.... Vite, vite, lève-toi!

Déjà, Mme Gervaise endossait une camisole, nouait autour de sa taille un jupon. Chez une nature comme la sienne, cependant, aucune perturbation n'était capable de comprimer l'effervescence du sentiment maternel.

—Partout le dévouement, la vaillance! fit-elle. Oh! comme je te reconnais, mon Roger! Comme tu es le même, toujours!

Elle le voyait, les vêtements trempés, la tenue débraillée, le coutil collé à la peau.

—En t'exposant, tu ne t'es pas blessé, au moins?

—Non, non, rassure-toi,—et il l'entraînait,—Ignores-tu que je suis invulnérable? ajouta-t-il souriant à demi, comme pour excuser, pour pallier ses impatiences. Dépêchons, chère maman; ce n'est pas de moi qu'il s'agit, c'est d'une autre.

A continuer.

A Marseille.

—Si mon père a eu des duels? C'est à ce point qu'il avait toujours deux amis, consignés chez eux à tout hasard, pour lui servir de témoins.

Le petit X... vient de convoler en justes noces et ne tarit pas d'éloges sur le compte de sa jeune épouse.

—Jolie, innocente. Et économe! Croiriez-vous, disait-il à un de ses amis, que pour épargner notre argenterie elle mange avec ses doigts.

AMUSEMENTS.

Théâtre St-Charles de Bidwell.
Semaine commençant
—Dimanche, 3 mars—
Matinées Jeudi et Samedi.
Production réalistique du Mélodrame américain à succès de M. L. R. Shewell,
SHADOWS of a GREAT CITY,
Sous la direction de C. B. et T. JEFFERSON.
Personnel qui a créé la pièce et Décors spéciaux.
Dimanche, 10 mars—RHEA. 2mars—

Académie de Musique de Bidwell!
Une semaine commençant Dimanche, 3 mars
Matinées Mercredi et Samedi.
La comédienne favorite
ANNIE PIXLEY.
—Dans ses plus fortes pièces.—
Dimanche, Lundi, Mardi et Mercredi soirs et Jeudi en Matinée.
THE DEACON'S DAUGHTER.
Jeudi, Vendredi et Samedi soirs, et en Matinée Samedi—29 SECOND FLOOR.
Nouvelles chansons, comédie riche.
Dimanche 10 mars—M. John Wild, dans sa nouvelle farce comédie musicale, Running Wild.
2 mars—

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.
Une semaine commençant Dimanche 3 mars
Matinées Mercredi et Samedi à 1 p. m.
Mardi-Gras, soir! La représentation commencera après la Parade. Le célèbre et le plus bel ouvrage de Bartley Campbell. Une belle page de réalisme dramatique,
"SIBERIE."
6 Actes..........7 Tableaux
3 mars—

ROBINSONS MUSEUM & THEATRES

UNE SIRENE!—LA SEULE VIVANTE!
Mlle JENNIE QUIGLEY
la plus petite femme sur terre—Pèse 28 livres.
JUMBO JUETT,
l'homme le plus gros du monde—Poids 678 livres
Théâtre No 1: Une troupe de spécialités, tous des étoiles.
Théâtre No 2: Les rats éduqués de Polnero.
Entrée partout—10 cents. 2 mars—31

DIVERTISSEMENTS
—DU—
Palais de Coton
Le Palais sera ouvert
Aujourd'hui, DIMANCHE, 3 Mars.
LUNDI, 4 MARS,
LES MINTRELS,
A 8 heures du soir.
Prix d'entrée pour le jour 25 cents, pour les enfants 10 cents.
Prix d'entrée le soir 50 cents, pour les enfants 25 cents.
25 cents extra pour les places réservées le soir.
2mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Actions et de Bons de Ville de valeur.

Aimée Villeré et als. vs. Edouard H. Villeré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,711.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Dix actions du fonds capital du New Orleans City and Lake Railroad Company, de 100 piastres chacune, comme l'indique le certificat No 1801.

2° Six actions du fonds capital du Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Co., comme l'indique le certificat No 2477.

3° Seize actions du fonds capital du St-Charles Street Railroad Company, sur lesquelles cinquante piastres ont été payées sur chaque action, comme l'indique le certificat No 5420.

4° Vingt-trois actions de cent piastres chacune du fonds capital du New Orleans Gas Light Company, comme l'indique le certificat No 8126.

5° Une action de cent piastres du fonds capital du New Orleans Gas Light Company comme l'indique le certificat No 8127.

6° Cinq actions de cent piastres chacune du fonds capital du Mechanics and Traders Insurance Company, comme l'indique le certificat No 1211.

7° Six bonds de la ville de la Nouvelle-Orléans de cinquante piastres chacun, en date du 1er janvier 1883 et échéant le 1er janvier 1893 avec huit coupons à intérêt de une piastre 50 chacun attachés à chaque bond, étant les bonds portant les numéros 907, 908, 1921, 2026, 2027, 2085.

Tous les dits certificats et bonds sont en ma possession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 5 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I. Un ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, ilet borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrats et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No 24. Cet ilet de terre mesure 319 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face aux rues Magistrats et Law. Il se compose:

1° D'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la dite banque, mesurant 106 pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 225 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 100 pieds en arrière.

2° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 106 pieds de profondeur; le lot No 6 formant le coin des Champs Elysées et de la rue Magistrats, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs Elysées et de la rue Law, et le lot No 11 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

II. Un ilet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dessiné par J. Tête et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit ilet mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de L. B. Kernion, notaire, 169 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place.

III. Cinq lots de terre dans le 3e district désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'ilet No 45, borné par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrates, d'après un plan de Voilquin, daté le 21 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ces lots mesurent, au pied américain, savoir: le lot No 13, trente-un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, ledit lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 7,14,21,28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de bureau, cheval et wagon, mousse, etc.

A. D. Livaudais & Cie., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,151—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 7 mars, 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, no 123 rue Poydras.
Un lot de meubles de bureaux assortis.
1 cheval, 1 wagon et jeu de harnais.
8 balles de mousse, etc.
Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24fév—24 27—mars 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Trost, épouse, vs. Henry Trost, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,998—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le quatrième district, dans l'ilet désigné par le No 39 (aussi par le No 95) lequel lot est désigné par le No 13 dans le dit ilet, qui est borné par les rues Laurel, Washington, Annonciation et Quatrième, et mesure trente-trois pieds et six pouces de face à la rue Annonciation entre les rues Washington et Quatrième sur une profondeur de cent quarante cinq pieds, et a été acquis par Henry Trost de Frederick Kuntz Jr, le 25 mars 1880, P. J. Kraemer, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 122, folio 815.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 58, borné par les rues Washington, Chippewa, Fulton et Sixième, et mesurant cinquante-cinq pieds, cinq pouces et deux lignes de face à la rue Washington, sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Chippewa, contigu au lot No 3 dans le fond et le lot No 2 sur la ligne de côté.

3° Un lot de terre dans le Sixième District, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Marengo, Milan et Perrier, désigné par le No 17 dans l'ilet No 45, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, déposé au bureau de L. R. Kenny, notaire public, laquelle propriété a été acquise par le dit Henry Trost de Chas D. Wills, le 27 février 1876, au bureau des aliénations, livre 106, folio 597.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25fév—25—5,11,18,25,30 mars

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 22jan—

A LA REQUETE GENERALE, ET EN VUE DE LA CELEBRATION DES FETES DU MARDI-GRAS, LE BOCK BEER DE LA LOUISIANA BREWING COMPANY SERA PARTOUT EN VENTE, SAMEDI, LE 2 MARS, ET LUNDI, LE 4 MARS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

DANS LA PARTIE CENTRALE DU DEUXIEME DISTRICT.

No 51 rue Conti, entre Royale et Passage de la Bourse.

Résidence en briques à deux étages.

Auguste Herbez vs. J. B. Rossi, tuteur et als.

No 25,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Prache J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un jugement rendu le 12 février 1889 et signé le 16 février 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le demi-ilet borné par les rues Conti, Royale, St-Louis et le Passage de la Bourse, désigné par le No ... sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 janvier 1876, portée comme étant une vente de la dite propriété à C. R. Kennedy, lequel lot mesure 33 pieds de face à la rue Conti sur 62 pieds 10 pouces et 4/8 d'un pouce de profondeur, à savoir:

2° Cette portion de terre mesurant 16 pieds sur la ligne de côté du lot D vers le Passage de la Bourse, 12 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue Royale, 14 pieds sur la ligne vers la rue Conti, 7 pieds sur la ligne vers la rue St-Louis, sur laquelle ligne elle s'élargit 3 pieds 3 pouces puis 7 pieds vers la première.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal 51 rue Conti et ayant onze chambres, corridor, cour briquetée, water works, de grandes galeries sur le côté et devant, gaz, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit sera garantie par billets du vendeur et privilège sur la propriété vendue, le dit billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication.

L'acte pourvoira aux frais d'avocat à cinq pour cent, (5 o|o) en cas de procédures pour forcer le paiement de toute portion du billet ou billets. L'acquéreur tiendra la portion assurée pour le montant de la portion à crédit de la dite vente et le transfert aux parties intéressées. Les assurances et taxes dues au jour de l'adjudication, ainsi que les taxes d'Etat et de ville de 1889.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19,23—Mars 2,9,16,23

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Gallatin.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—A. Brignoni, encanteur—Bureau, 38 et 40 rue Royale—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 février 1889, dossier 25,950, pour le compte de la succession de feu Charles Gallatin.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le Numéro Trois, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 20, vieux numéro, (aujourd'hui No 497), borné par les rues Bourbon ou Bagatelle, Marais, anciennement Morales, Union et Urquhart, d'après un plan dressé par L. Surgi, le 18 juillet 1847, et lequel terrain mesure, d'après le dit plan, en mesure française, 30 pieds de façade rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, tel qu'acquis par ledit défunt, de Vincent Prats, par acte passé le 25 juin 1868, pardevant Joseph Cuvellier, notaire.

Enregistré dans le C. O. B, 95, folio 196.

Les améliorations consistent d'un cottage à un étage, couvert en ardoises, ayant 4 grandes chambres, cuisine, avec deux chambres, séparée de la maison principale, citerne, lieux d'aisance, etc., et connu sous le No 116 rue de l'Union.

Conditions—Comptant en livrant le titre. Dix pour cent devant être payés comptant sur les lieux de l'adjudication; et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1889.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 23—mars 2 9 16 23

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce et cottages aux coins des rues Levée, Jersey et Austerlitz.

Succession de John Bodé et de dame Henriette Bodé.

No 25,608—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet,—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 février 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Levée, Austerlitz, Jersey et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 10 et forme le coin des rues Levée et Austerlitz, et mesure 30 pieds de façade rue Levée, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Austerlitz, mesure américaine.

2° Le terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Levée, Jersey, Austerlitz et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 20 et forme l'angle des rues Austerlitz et Jersey, et mesure 30 pieds de façade rue Jersey, sur 110 pieds 4 pouces de profondeur et façade rue Austerlitz; et 110 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le tout en mesure américaine.

Conditions de la vente—Une moitié comptant (ou plus au gré de l'acquéreur) et le reste en un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date, les actes de vente devant renfermer toutes les clauses de sécurité usuelles.

Les taxes de 1889 devront être assumées par l'acquéreur en sus de son enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant fait au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.
16fév—16 23—2 9 16 23mars.

E. P. COUSIN,
AVOCAT ET NOTAIRE,
25 Carondelet,
De 11 a. m. à 4 p. m.
3 fév—1m

A LA REQUETE GENERALE, ET EN VUE DE LA CELEBRATION DES FETES DU MARDI-GRAS, LE BOCK BEER DE LA LOUISIANA BREWING COMPANY SERA PARTOUT EN VENTE, SAMEDI, LE 2 MARS, ET LUNDI, LE 4 MARS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de biens immeubles de valeur dans le Cinquième District.

Cette Propriété de Batture de valeur connue comme le Vallette Ship Yards.

La grande et élégante Résidence en briques et en bois à deux étages No 131 rue Peter, coin Vallette.

Un splendide terrain rue Peter.

Deux lots de terre avantageusement situés sur la rue Vallette, entre Peter et Patterson.

Cet emplacement d'affaires de choix No 111 rue Patterson.

Terrain de valeur rue Vallette, entre Market et Evelina.

Meubles de maison et autres effets.

Succession de François Vallette.

No 25,081.—Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 30, qui est compris entre la rue Patterson, le fleuve Mississippi et les rues Vallette et Chestnut, et mesurant 90 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Patterson, sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 140 pieds, plus ou moins, au fleuve, avec tous les droits de l'accroissement de la batture qui y appartient. Les améliorations consistent d'une bonne bâtisse de bureau, grand hangar couvert des meilleures ardoises anglaises, cuve, etc. Cette propriété de valeur fait face au fleuve Mississippi; est directement opposée au dépôt du Queen and Crescent Railroad, près des Planters Oil Works et le débarcadère du bac (ferry) du Troisième District, et à proximité du dépôt de Morgan's La. and Texas Railroad, à Alger. Le dit chemin de fer a une voie qui s'étend directement près ledit chantier.

Cette propriété a été occupée depuis 50 ans comme chantier de navire et est splendidement située pour un élévateur, entrepôt ou manufacture.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 dans l'ilet borné par les rues Peter, Alix, Vallette et Chestnut et mesure comme suit: Le lot No 21 mesure 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Peter sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 149 pieds 4 pouces et 2 lignes. Le lot No 22 mesure 36 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Peter et à la même profondeur que le lot No 21. Les améliorations comprennent une grande résidence en briques et en bois confortable et fortement bâtie, ayant de grandes galeries à l'intérieur, subdivisées avec soin et connue par le No 131 rue Peter.

3° Un terrain de valeur dans le même ilet que les lots ci-dessus décrits, se touchant et désigné comme lot No 23 et mesurant 32 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds 4 pouces et 2 lignes.

4° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Peter, Vallette et Chestnut, et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces et 3 lignes.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme le No 3 de l'ilet No 30 et compris entre les rues Patterson, Delaronde, Olivier et Vallette et mesurant 24 pieds 3 pouces de face, plus ou moins, à la rue Patterson, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations désignées par le No 111 rue Patterson, consistent d'une bâtisse en bois à un étage de façade et deux étages dans le fond, occupée par Charles Albrecht comme magasin de meubles.

6° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 9, carré d'ilet borné par les rues Evelina, Market, Vallette et Olivier, mesurant 30 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Vallette, 87 pieds, 2 pouces et 3 lignes de profondeur du côté de la rue Market, et 80 pieds, 9 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de la rue Evelina.

A la même heure et au même endroit,

Il sera vendu tous les meubles de ménage, etc., selon un inventaire enregistré, qui se trouvent dans la maison qu'occupait le défunt, 131 rue Peter. Des plans de la susdite propriété dressés par C. Uncas Lewis, sous-voyer de la ville, sont exposés à la Bourse, d'après lesquels ladite propriété se vendra.

Conditions de la vente—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être assumées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
23fév—23—2 9 16 23 30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un splendide emplacement pour affaires.

Coin des rues Magasin et Austerlit.

Succession d'Andrew Schlachter.

No. 26,039.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—SAMEDI, le 9 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Ligeter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" en date du premier février 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre dans le 6me District de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Magazine, Austerlitz, Camp et Genl. Taylor. Le dit lot forme l'encoignure des rues Magazine et Austerlitz et mesure 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et de face à la rue Austerlitz. Les améliorations consistent d'une grande maison en briques à deux étages, connue par le No 1017 rue Magazine, occupée comme épicerie au rez-de-chaussée et résidence au premier, hangar, cuve, etc. Aussi, un cottage en bois à un étage dans le fond de la bâtisse ci dessus et face à la rue Austerlitz.

Conditions—Dix sept cent dollars comptant, le reste du prix de l'adjudication payable en un an, garanti par billet hypothécaire et privilège et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec l'assurance et les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant John Bassich, Jr. notaire, au frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
5 fév—5, 9, 16, 23—mars 2, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à l'encan

D'actions et de bons

Succession de Mme Abigail L. Stark.

No 25,501—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—JEUDI, 7 mars, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1889, il sera vendu à l'encan, les effets suivants:

Actions et Bons.

1° Cent soixante-quinze actions (de cent piastres chacune) du fonds-capital de la New Orleans Canal & Banking Company.

2° Cent soixante-sept actions (de cent piastres chacune) du fonds-capital de la New Orleans City & Lake Railroad Company.

3° Cent quinze actions (de cent piastres chacune) du fonds-capital du Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.

4° Cent vingt actions (de cinquante piastres chacune) du fonds-capital du St. Charles Street Railroad Company.

5° Cent actions (de cent piastres chacune) du fonds capital de la New Orleans Gas Light Company.

6° Cent actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Merchants Mutual Insurance Company.

7° Soixante-sept actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Citizens Bank of Louisiana.

8° Cinquante actions du fonds capital du St-Charles Hotel Company de vingt-cinq piastres chacune.

9° Trente-six actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Factors & Traders Insurance Company sur lesquelles cinquante piastres par action ont été payées.

10° Six Bons du Magnolia Cotton Mills de mille piastres chacun avec coupons de cinq (5) pour cent payables le 1er janvier et le 1er juin, Nos 213 à 218, dus le 1er juillet 1898.

Conditions—Comptant avant le transfert.
16fév—16 23—2 7mars.

VENTE D'EXECUTRICE.

Vente de succession.

SUCCESSION DE E. TROISGROS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,530—Division C.

EN VERTU d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 février 1889, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux, étant la dernière résidence du décédé, le LUNDI 18 mars 1889, à 10 heures a. m.—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, y appartenant en quelque sorte, situé et étant dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et Bienville, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt pieds de profondeur, connu par le numéro municipal 128 rue Conti.

Aussi, un lot de meubles de maison et ustensiles de cuisine; aussi, un lot de billets et comptes ouverts; le tout d'après un inventaire enliassé.

Conditions—Comptant.

L. TROISGROS
Exécutrice testamentaire.
16fév—16 23—4 11 18mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Seconde grande vente à crédit pour les marchands.

2000 caisses de bottes et souliers légèrement avariés par l'eau et le récent incendie à notre magasin. Un assortiment exceptionnellement vaste de marchandises d'un grand usage, comprenant une collection complète de brodequins "Plows", bottes, chaussures de toutes descriptions, bottes boutonnées "Polkas Polish" de tous genres pour dames, demoiselles et enfants.

Chaussures en variétés infinies de Cincinnati, Rochester et Philadelphie pour dames, demoiselles et enfants.

Chaussures de Stribley de Cincinnati, sans égales et en tous genres.

Etalage sans précédent de "Bals and Buttons" pour jeunes gens et enfants.

Chaussures lacées et boutonnées d'Oxford et de New York ainsi que de pantoufles d'Opéra de tous genres pour dames, demoiselles et enfants.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu JEUDI, 6 mars 1889, à partir de 11 heures du matin précises, dans nos salle de vente No 35 rue de Chartres près Douane.

Toutes les marchandises décrites plus haut, emballées comme elles l'étaient avant l'incendie. Elles seront vendues en lots à la convenance des acheteurs.

Ces marchandises n'ont été que légèrement avariées par l'eau au récent incendie de notre établissement et seront **positivement** vendues sans limite ni réserve.

Conditions—Crédit à la vente.
3 mars—1f

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés faisant face à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District—Division A—No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, les propriétés suivantes, savoir:

Trois lots de terre situés dans le Second District de cette ville, avec toutes les **bâtisses et améliorations qui en dépendent**, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3.

Le lot No 1 mesure 61 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Claiborne, 55 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, et 48 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 2 mesure 23 pieds 0 pouces de face à la rue Claiborne, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 6 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur prix d'achat.

Actes de vente pardevant Harry E. Ker, notaire.
2mars—2 9 16 23 30—avril 6

Jolie résidence à étage rue de l'Esplanade No 247, attenant à l'institution Cenas.

Succession de Oscar Gelpi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,787.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1889, la propriété suivante savoir—

Un lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et Kerlerec, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 131 pieds de profondeur, touchant du côté de la rue Claiborne par la propriété des héritiers de la Vve Hilaire B. Cenas et sur la ligne opposée, vers la rue Derbigny par la propriété de la Vve O. Gelpi.

Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, galerie, double salon avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et chambre à domestique; à l'étage supérieur quatre chambres, chambre à bains, galeries sur le devant et derrière, lieux d'aisances haut et bas, cour carrelée, hangar, citerne, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance payable à un crédit d'un an, en billet garanti par hypothèque, portant 8 0|0 d'intérêt de date, et 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; l'acquéreur devra payer outre en sus du prix d'adjudication, les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire public.

Un dépôt de 10 0|0 sur le prix de vente devra être effectué au comptant sur les lieux, afin d'assurer la vente.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 6

Magasin en briques à quatre étages, No 123 rue Decatur.

John P. Gaspard vs ses créanciers—No 23,871.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, la propriété suivante savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, St Louis et Toulouse, désigné par le lot No 79, et mesurant 16 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne du fond sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur une allée en commun ouvrant sur la rue Toulouse.

Aussi—Un lot de comptes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.
20 fév—20 23—2 9 16 23 mars

Propriétés sur le Coteau de la Métairie.

Succession de Isaac Smith Hyams.

Cour Civile de District, Division D., No 8,972.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et rue Bienville—SAMEDI, 16 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1889. Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un ilet de terre faisant face au Rail-Road du Fort Espagnol, dans le Second District de cette ville, borné par les rues Anthony, St-Louis, Bernadotte, Toulouse et Chemin de la Métairie, contenant 18 lots, numéros de 1 à 18, et mesurant ensemble 118 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Anthony, 319 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue St-Louis, 239 pieds 2 pouces 1 ligne sur la rue Bernadotte, 231 pieds 3 pouces 2 lignes sur la rue Toulouse et 145 pieds 7 pouces 5 lignes de face sur le Chemin de la Métairie. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, l'ilet entier est entouré et un des plus élevés du Coteau de la Métairie et bien desséché, le tout en culture.

2° Deux lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, St-Louis, Olympia et St Patrick, désignés par les Nos 23 et 24, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur, la terre est élevée.

3° Une portion de terre triangulaire, désignée par le No 19, bornée par le chemin de la Métairie et les rues Toulouse et Anthony, mesurant 47 pieds 4 pouces de face à la rue Anthony, 35 pieds, 2 pouces 3 lignes sur la rue Toulouse et 59 pieds 1 pouce 6 ligne de face au chemin de la Métairie.

Le tout d'après les plans.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets portant hypothèque et 8 0|0 d'intérêt à partir de date; aussi toutes les clauses de garantie d'usage.

Actes de ventes pardevant Geo. Préot notaire.

Un dépôt de 10 0|0 pour assurer la vente.
13fev—13 21 28—mars 2 9 16

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, et un ordre supplémentaire daté le 20 février 1889 dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet borné par Felicity Road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity Road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.

Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2mars—2 9 16 23 30—6avril.

No. 23,176,

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

Succession de William Seiferth et femme.

ATTENDU QUE Mme PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Meta Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, s'est adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.

HUGHES J. LAVERGNE,
Député Greffier.
25janv—1f p sem en 30j

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 16nov—

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS

73....CHARTRES....73

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, paroisse d'Orléans.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,171.—Division C.

Dans l'affaire de Benjamin Ory, demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut:

ATTENDU qu'à une vente publique pour taxes d'Etat non payées des années 1879 à 1870, assessées divisément aux noms de James Cain, John Moylan, P. P. Kendall et Franklin Fire Insurance Co. James D. Houston, collecteur de taxes d'Etat pour le district supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, a vendu et adjugé à Benjamin Ory, dernier enchérisseur, le 23 août 1880, en vertu de l'autorité dont il était investi par la loi No 82 de l'Assemblée générale de 1884, approuvée le 10 juillet 1884, la propriété ci-après décrite, savoir:

Cinq (5) certains lots de terre dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Denis, Dryades, Toledano et Louisiana avenue, désignés comme lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 dans l'ilet No 4x0; les dits lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Toledano sur une profondeur de 125 pieds.

Et, attendu que le dit Benjamin Ory s'est adressé à cette cour pour une monition ou annonce, conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane de 1870.

Par conséquent, toutes personnes ayant un intérêt dans la dite propriété sont prévenues et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre la dite propriété, par suite d'une informalité dans les avis, procédure, publications, assessments, descriptions ou adjudications en vertu desquels a eu lieu la vente ci-dessus mentionnée, ou par suite d'une irrégularité ou illégalité dans les annonces de la vente, ou relativement à l'époque où s'est faite la vente, ou à la manière dont elle a été opérée ou par suite de tout autre défectuosité,—d'avoir dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition, à déduire les raisons pour lesquelles la vente ci-dessus mentionnée ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Pour copie conforme au bureau du greffier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.

JAS D RANKIN, Député-Greffier.
21fév—3f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.

Dame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE que le 22me jour de janvier 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir:

Madame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux—No 25,822—Cour Civile de District, Division C.

Sur motion de Braughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats de la demanderesse, et en fournissant preuve de la demande, et la loi, étant en sa faveur.

Il est ordonné que le défaut ici enregistré le 16 janv. 1889, soit maintenant confirmé; et, en conséquence, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Marie Agnes Ryan et contre le défendeur, John Bruns, son époux, décrétant une séparation de biens entre eux; et de plus que la dite demanderesse ait jugement contre son dit époux, John Bruns, individuellement et comme membre de la raison sociale John Bruns & Son, et contre ladite maison, in solido pour la somme entière de $2392.50 avec intérêt légal depuis à partir du 3 janvier 1889, jusqu'à paiement, et tous les frais du procès, avec entière admission et maintien de son hypothèque légale sur toute la propriété foncière de son époux et devant être payée de préférence avant tous ses autres créanciers, du produit de la vente de la dite propriété.

Jugement rendu le 22 janvier 1889.
Jugement signé le 29 janvier 1889.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nlle-Orléans, le 31 janvier de l'An du Seigneur Mil-Huit-Cent Quatre-Vingt-Neuf.

JOS. L. PERCY,
Sous-Greffier.
15fév—1f p sem—30j.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'O[illegible] léans.

JE certifie par les présentes que, le 15 de février 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les [illegible] suivants, savoir: Mme Mary Supple contre Harry Bruns, No 25,570—Division [illegible] cette affaire soumise à la Cour, avec le [illegible] ment des avocats employés, la Cour [illegible] que la loi et les témoignages sont en [illegible] la demanderesse, et pour les motifs [illegible] oralement par le tribunal, il est ordonné [illegible] décrété qu'il y ait jugement en faveur [illegible] Mary Supple, femme de John Harry [illegible] contre John McNally, [illegible] solvables, John Bruns & Son, la recon[illegible] comme propriétaire pour ses droits [illegible] paraphernaux, etc., un lit se repliant, deux [illegible] bles de chambres à coucher, un sideboard [illegible] meuble de salle à manger, accessoires de cuisine [illegible] 3 pendules, plats, tapis, linge, rideaux en [illegible] et ordonnant au syndic provisoire ci-dessus [illegible] mé de s'abstenir de prendre possession de [illegible] objets: il est de plus ordonné et décrété que [illegible] gement soit rendu en faveur de ladite Mme [illegible] ry Supple et contre son mari John Harry Bruns [illegible] décrétant une séparation de biens entre eux [illegible] défendeurs devant payer les dépenses.

Jugement rendu le 11 février 1889.
Jugement signé le 15 février 1889.

(Signé) THOS. H. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi j'ai ci joint apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 15e jour de février, en l'année de N. S. mil huit cent quatre-vingt neuf.

E. A. LUMINAIS,
Député Greffier.
15 fév—1f par sem pendant 30 j.

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat, et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente, et la manière dont il en a été disposé pour le compte du fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans, nous avons trouvé établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions comme correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents....	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars....	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents....	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents....	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente six dollars, 62 cents....	209,236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars....	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents....	128,512 67
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:	
Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts...	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents....	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents....	103,436 77

En foi de quoi, nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{ L S }

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1s of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.